

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Mardi 7 octobre 1958,
à 10 h. 30

TREIZIEME SESSION

New-York

Documents officiels

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de Mme Meir (Israël)	357
Discours de M. David (Tchécoslovaquie)	361
Discours de M. Fawzi (République arabe unie)	362
Discours de M. Rahim (Yémen)	365

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

- Mme MEIR (Israël) [*traduit de l'anglais*]: La maladie de Sa Sainteté le pape Pie XII a causé dans le monde entier une profonde anxiété et je tiens à exprimer respectueusement des vœux pour son rétablissement rapide et complet.
- L'Assemblée générale est réunie une fois de plus en un moment où l'on parle de paix, mais où la peur de la guerre alourdit nos cœurs. Il y a seulement quelques semaines, l'Assemblée était convoquée en session extraordinaire d'urgence pour examiner une situation très grave au Moyen-Orient et voici que, presque sans qu'il y ait eu de répit, notre attention doit se porter sur les faits menaçants de l'Extrême-Orient.
- Le rythme de ces événements a montré avec une netteté tragique la précarité de l'équilibre dont dépend la paix du monde. Le caractère de ces événements a prouvé aussi de façon certaine que la paix du monde pouvait être mise en péril par des situations qui surgissent chez de petits Etats aussi bien que chez de grands Etats. Ce ne sont pas seulement les grandes puissances, avec leurs armes décisives, qui tiennent notre sort entre leurs mains. Aucun Etat, grand ou petit, ne peut échapper au fait reconnu que le monde d'aujourd'hui est indivisible. Nous sommes indissolublement liés les uns aux autres pour le bien et peut-être plus encore pour le mal. De notre acceptation totale et sans réserve de cette vérité dépend la tranquillité de la collectivité mondiale. La conscience de ce fait impose à chaque Etat, petit ou grand, faible ou puissant, une grave responsabilité. A moins que chaque Etat n'en accepte librement les conséquences, tous seront condamnés au même désastre. Telle est la leçon des temps présents.
- L'une des grandes forces de notre époque qui influent sur la situation internationale est celle des nationalismes naissants. Le désir des peuples et des Etats de jouir sans entrave du droit d'élaborer eux-mêmes leurs institutions de gouvernement et de forger leur destin sans domination étrangère a été à l'origine de grandes réalisations constructives. Sous le signe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous avons assisté, de nos jours, à la libération politique et culturelle de millions d'êtres humains en Afrique et en Asie.

5. L'éveil du nationalisme arabe, dont on a tant parlé récemment, recueillera, j'en suis sûre, l'approbation sans réserve de l'Organisation des Nations Unies dans la mesure où il reflète un désir légitime de progrès et de bien-être national. Nul d'entre nous ne peut être opposé à un nationalisme constructif et sain. Un nationalisme n'est un enrichissement pour le monde que s'il implique qu'un peuple prend conscience de son caractère national propre, qu'il s'efforce de donner un moyen d'expression à son patrimoine culturel, qu'il aspire au progrès économique et social, qu'il cherche le moyen de développer et de renforcer ses liens d'amitié et de coopération avec d'autres peuples, et qu'il comprend en même temps que chaque pays fait lui-même partie de la communauté des nations et que les autres peuples ont droit aussi à leur nationalisme. En vérité, la condition préalable qui doit être remplie pour qu'un nationalisme puisse être accepté est le respect strict et effectif des légitimes aspirations nationales des autres peuples. Tel est, me semble-t-il, le caractère décisif, le critère qui permet de distinguer le nationalisme acceptable du nationalisme agressif. En effet, dans l'enthousiasme de la conquête récente des libertés, le nationalisme est parfois devenu expansionniste dans ses visées et destructeur par ses méthodes. Cet expansionnisme, même si c'est celui d'une petite puissance, devient pareil à l'impérialisme sans frein mû par une ambition sans bornes qui cherche à dominer le territoire, le régime et la politique d'autres Etats. Ce nationalisme est une menace pour ceux qui sont l'objet de son agressivité et pour la paix du monde.

6. Le conflit qui a provoqué la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est né de l'opposition de deux concepts, d'une part le droit des petits Etats à l'indépendance, d'autre part la volonté d'un seul pays résolu à imposer par tous moyens son autorité dictatoriale à ses voisins. Cette opposition exige la vigilance de tous ceux qui chérissent la paix et les principes auxquels les Nations Unies ont adhéré. Aucune cause nationale ne mérite appui si elle ne s'accompagne du respect total de l'existence nationale des autres peuples.

7. Nous avons entendu le représentant de l'Irak annoncer, au nom de "la nouvelle République libre d'Irak", que l'Irak "... jouera [désormais] un rôle plus actif et plus constructif dans les travaux de l'Organisation". [760^{ème} séance, par. 3.] Pourtant, ses observations au sujet d'Israël n'ont été ni meilleures ni plus constructives que celles qu'avaient faites d'autres représentants de l'Irak avant que ce pays fût "libéré des chaînes de l'oppression". Parlant d'Israël, le représentant de l'Irak a déclaré ceci:

"... nous sommes convaincus qu'Israël n'a pas été créé seulement pour fournir un foyer aux Juifs, mais surtout pour être un instrument susceptible d'être utilisé chaque fois qu'il serait nécessaire d'imposer la volonté de quelque grande puissance aux nations

de l'Orient arabe en voie d'émancipation." [Ibid., par. 6.]

8. Le représentant de l'Irak n'a manifestement pas la connaissance la plus élémentaire de l'histoire et des aspirations d'un peuple ancien qui a gardé vivace pendant des millénaires l'espoir de redevenir indépendant et l'égal d'autres nations. Il doit cependant savoir, d'après sa propre expérience, que les 130.000 Juifs qui se sont enfuis d'Irak en 1950 et 1951, gardant vif le souvenir des persécutions qu'ils avaient subies, n'avaient en venant à nous que le seul but de vivre en paix et dans la dignité en se consacrant de toutes leurs forces à la nation d'Israël qui a été reconstituée. Il en est de même des centaines de milliers d'autres Juifs qui sont venus d'autres pays de langue arabe du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour se joindre à nous, ainsi que de tous ceux qui sont arrivés de tant d'autres parties du monde. Israël n'est pas un "instrument" de quoi que ce soit, sauf de la volonté de liberté et de paix que son peuple éprouve avec passion.

9. L'Irak est l'un des 10 pays qui ont présenté la résolution adoptée à l'unanimité au cours de la troisième session extraordinaire d'urgence [résolution 1237 (ES-III)], et dans laquelle l'Assemblée générale

"Invite tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à agir en stricte conformité des principes du respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chacun, de non-agression, de stricte non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun... et à faire en sorte que leur conduite, en paroles et en actes, soit conforme à ces principes."

10. Les paroles du représentant de l'Irak, selon qui le nœud du problème serait l'existence d'Israël, sont-elles en accord avec cette noble déclaration? L'existence d'Israël dans une région où 10 Etats arabes exercent leur souveraineté sur de vastes territoires ne constitue le nœud d'aucun problème. Ni l'Irak ni aucun autre Etat arabe n'a de droits à l'indépendance, à la souveraineté ou à l'intégrité qui soient supérieurs à ceux d'Israël. L'existence d'un Etat ne soulève en elle-même aucune question. Des problèmes ne se posent que lorsque certains Etats refusent d'appliquer les dispositions de la Charte des Nations Unies dans leurs relations avec tous les autres Etats. Il n'est aucun pays au Moyen-Orient qui ne puisse vivre en paix avec n'importe quel autre pays, dans le respect mutuel de l'indépendance et de l'intégrité de tous et de chacun. Lorsqu'on entend des paroles qui contiennent de telles attaques, il est difficile de ne pas déplorer le fait que l'on se sert abusivement de la tribune d'une organisation dont le but est de faire régner l'harmonie et la tolérance entre tous les Etats Membres pour lancer des tirades pleines de rancœur stérile et d'hostilité mal inspirée.

11. Dans sa déclaration [766ème séance], le représentant de l'Arabie Saoudite nous a également gratifiés, si j'ose dire, d'une proposition ridicule touchant l'avenir de l'Etat d'Israël. De telles fantaisies ne font évidemment aucun tort à Israël. Elles peuvent même servir sans le vouloir à renforcer notre détermination et à rappeler aux autres délégations que certains de nos voisins professent et suivent une politique contraire à la Charte. De tels discours constituent cependant une atteinte à la dignité même de l'Organisation des Nations Unies et compromettent sa position de premier défenseur de la paix, de la justice et du droit dans le monde.

12. Une autre déclaration faite au sujet d'Israël au cours des débats et d'un caractère plutôt surprenant appelle une brève observation. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a jugé bon de revenir,

dans son discours de jeudi dernier [768ème séance], sur ce qu'il avait appelé, lors de la troisième session extraordinaire d'urgence, des bruits de couloir concernant une intervention éventuelle d'Israël au cas où les troupes britanniques quitteraient la Jordanie. Le représentant d'Israël a répondu à ces bruits de couloir en termes non équivoques; voici ce qu'il a déclaré alors:

"Notre politique, comme je viens de l'expliquer, a été et est toujours fondée sur la volonté mutuelle de chaque Etat du Moyen-Orient de respecter l'intégrité et l'indépendance des autres, sur le besoin, que nous sentons, de défendre et de garantir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats, et sur le souci d'appliquer intégralement et strictement les accords existants moyennant réciprocité. Voilà notre politique." [744ème séance, par. 29.]

Cette déclaration reste entièrement vraie aujourd'hui. Je puis assurer le Ministre des affaires étrangères que, contrairement à ses insinuations, la politique d'Israël, n'est ni dictée ni dirigée par qui que ce soit. Bien qu'Israël soit un petit Etat, sa politique continuera à être déterminée, comme elle l'a toujours été, par le Gouvernement d'Israël et par lui seul.

13. Mon gouvernement a étudié avec grand soin le rapport que le Secrétaire général a fait sur sa mission au Moyen-Orient [A/3934]. La résolution adoptée le 21 août 1958 à l'unanimité à la troisième session extraordinaire d'urgence [résolution 1237 (ES-III)] contenait certains préceptes qui étaient clairs et simples. Elle demandait qu'il fût mis fin aux pratiques employées par certains gouvernements de cette région pour tenter de détruire et renverser l'indépendance de leurs voisins, de s'ingérer dans les affaires de leurs régimes intérieurs et de leur dicter leur politique extérieure. Elle invitait aussi tous les Etats à respecter l'intégrité et l'indépendance de tous les autres Etats, arabes ou non, du Moyen-Orient. Si la volonté de l'Assemblée générale avait été véritablement exécutée, il n'y aurait pas eu au Moyen-Orient de blocus ni de campagnes violentes d'instigations par la presse ou par la radio depuis le 21 août. Le boycottage économique pratiqué depuis 10 ans par les Etats arabes contre Israël aurait pris fin. Nous n'entendrions pas non plus les paroles provocatrices et contraires à la Charte que certains représentants arabes lancent contre Israël de cette même tribune d'où, il y a six semaines seulement, ils exhortaient tous les Etats Membres à respecter pleinement la Charte. Quant à Israël, il verrait diminuer les inquiétudes qu'il éprouve au sujet de sa sécurité et pourrait se permettre de relâcher la vigilance que lui impose la politique menaçante et les actes dangereux en question. Le fait que l'on a exercé et que l'on continue à exercer de telles pratiques révèle la grande distance que certains gouvernements ont encore à franchir avant d'avoir rendu leur attitude conforme aux principes de tolérance internationale qu'ils professent et formulaient eux-mêmes.

14. Nous ne pouvons pas ignorer qu'il y a un fossé entre les espoirs exprimés dans le rapport du Secrétaire général et les réalités. Le Secrétaire général parle de la nécessité d'une "politique de bon voisinage" entre les Etats du Moyen-Orient. L'expression est heureuse. Elle nous est bien familière, car on l'emploie depuis un certain temps pour caractériser les relations entre les 21 républiques de l'hémisphère occidental. Ainsi comprise, la notion de politique de bon voisinage signifie la coopération et la paix entre tous les Etats d'une même région, qu'ils soient ou non apparentés par la langue et la culture et quelles que soient leurs

différences de conceptions ou d'origine historique. Une politique de bon voisinage doit être universelle à l'intérieur de la région à laquelle elle s'applique. Cela veut dire, pour ce qui est du Moyen-Orient, que la paix et l'harmonie doivent régner non seulement entre les Etats arabes, mais aussi entre chacun d'eux et chacun des Etats non arabes de la région. A ce sujet, je voudrais rappeler une nouvelle fois à l'Assemblée que la population non arabe des pays du Moyen-Orient est beaucoup plus importante que la population arabe. L'histoire enseigne qu'une politique de bon voisinage s'applique à tous ou qu'elle ne s'applique pas du tout. La vérité est qu'il n'y a pas de politique de bon voisinage au Moyen-Orient en ce moment, et il faut reconnaître franchement cette triste réalité.

15. En même temps, nous joignons notre voix à celle de tous les orateurs qui ont exprimé à cette tribune le désir sincère de voir s'établir une atmosphère de paix, fondée sur le respect de la Charte, dans la grande région qui, la première, a apporté à l'humanité un message de paix.

16. L'année qui va s'achever et qui marque le dixième anniversaire de la fondation de l'Etat d'Israël a été une année mémorable pour le peuple d'Israël. Dix ans ne sont qu'un bref moment dans l'histoire d'une nation et c'est particulièrement vrai, peut-être, dans le cas du peuple auquel j'appartiens, qui a une histoire si longue et si riche en événements. Pourtant, le dixième anniversaire de la restauration d'Israël en tant qu'Etat a été plus qu'une étape parmi d'autres, et cet événement a été célébré par des amis d'Israël bien au-delà des frontières de son propre territoire.

17. Durant ces 10 années, 1 million de personnes, dont la plupart étaient des réfugiés originaires d'un grand nombre de pays, sont arrivées sur nos rivages et ont trouvé un nouveau foyer dans leur ancienne patrie. Elles sont venues de plus de 50 pays aux langues, aux cultures et aux histoires très diverses, d'Europe orientale et occidentale, d'Asie et d'Afrique, des Amériques et des pays du Commonwealth. L'intégration de ces éléments si différents en une société unie, vigoureuse et démocratique a peut-être été notre réalisation la plus remarquable. Les problèmes politiques, économiques et sociaux étaient manifestement immenses; certains étaient sans précédent. Mais nous avons trouvé un stimulant et un encouragement dans l'ampleur même de la tâche à accomplir.

18. Le peuple d'Israël considère avec fierté les événements multiples des 10 dernières années, l'absorption d'une immigration massive, la création d'une société démocratique, la mise en valeur des ressources inexploitées du pays, les progrès accomplis dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de la science, et, ce qui n'est pas moins important, l'établissement de relations diplomatiques avec 63 autres pays. De plus, la langue de la Bible, remise en usage, a remplacé les nombreux idiomes parlés auparavant par notre peuple et est devenue un puissant lien d'unité.

19. Tout cela a été reconnu d'une façon généreuse par les innombrables témoignages de sympathie et de félicitations qui nous ont été adressés au cours de l'année de notre dixième anniversaire par les gouvernements, les parlements et les peuples d'un grand nombre de pays des cinq continents. Encouragés par ces manifestations d'amitié, nous entrons dans une deuxième période de 10 ans. Cependant, le peuple et le gouvernement d'Israël se rendent bien compte, malgré toutes les réalisations accomplies, des tâches immenses

qui les attendent encore et pour lesquelles ils devront faire appel à toutes leurs ressources et à toute leur énergie.

20. Israël, je crois, s'est honorablement efforcé d'élaborer un nationalisme fructueux et non stérile, créateur et non destructeur. Bien que nous ayons été obligés de nous défendre contre l'invasion et les attaques, nos objectifs sont restés les mêmes depuis la création de notre Etat: mettre en valeur une terre pauvre et aride, et permettre le retour d'un peuple ancien dans la région de ses ancêtres, reconquérir notre indépendance et la liberté de nous exprimer en tant que nation, vivre en paix avec tous les peuples, qu'ils soient près ou loin de nous, et prendre notre place dans la communauté des nations libres.

21. Partout, dans les continents qui s'éveillent, les peuples ont le désir passionné d'acquérir le statut de nation et aussi de construire des sociétés, des économies et des cultures dans lesquelles les hommes puissent donner expression à leur renaissance dans la dignité de leur capacité créatrice propre. J'ai eu le grand plaisir de me rendre dans plusieurs pays d'Afrique occidentale, et je ne puis qu'exprimer l'espoir sincère que les divers Etats Membres ainsi que l'Organisation tout entière aideront par tous les moyens possibles ces peuples à mettre rapidement en valeur leurs ressources naturelles presque illimitées et à atteindre le but qu'ils se sont fixé: créer une société progressiste et dynamique au profit de tous. J'exprime le même espoir en ce qui concerne les Etats d'Asie nouvellement créés.

22. La question de l'aide économique aux régions sous-développées présente un intérêt considérable pour l'Organisation. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a exposé [749ème séance], dans leurs grandes lignes, quelques mesures importantes que son pays serait disposé à appuyer au cours de l'année à venir. C'est là un programme qui encouragera tous les pays qui ont besoin d'une aide pour développer leur économie. Il constitue une invitation adressée à tous les pays qui sont à même de fournir une aide technique ou autre. Je voudrais faire une observation sur le troisième point de la proposition des Etats-Unis, qui a trait au développement régional en supplément du maintien des programmes bilatéraux existants. Tout plan véritable de développement régional doit se fonder sur le principe qu'aucun pays d'une région ne peut en être exclu sur l'injonction d'un autre pays appartenant à cette même région.

23. Nous avons été profondément impressionnés par le plaidoyer prononcé à cette tribune par le représentant de la Birmanie [757ème séance]. Les besoins en matière de développement économique qu'il a énumérés sont ceux d'un grand nombre de nations nouvelles et nous appuyons tout ce qu'il a dit sur ce point. Nous ne pouvons que nous associer de la manière la plus chaleureuse à un espoir exprimé depuis de nombreuses années à l'Organisation des Nations Unies et dont le Ministre des affaires étrangères de l'URSS a parlé voici trois semaines [750ème séance]: celui de voir réduire les dépenses d'armements et employer les ressources ainsi obtenues à des programmes de développement dans des pays nouveaux. Il convient d'ajouter que c'est dès maintenant, immédiatement, que ces pays nouveaux ont besoin de cette aide et qu'ils ne doivent pas être obligés de retarder leur progrès parce que les grandes puissances ne peuvent pas conclure aussi rapidement que nous le voudrions tous un accord sur le désarmement. En effet, le développement économique

et la stabilisation de l'économie de ces pays ne servent pas seulement leur propre intérêt le bien-être du monde entier dépend du rythme de leurs progrès et du degré de leur développement agricole et industriel. Il ne peut y avoir un véritable sentiment d'égalité entre celui qui a faim et celui qui est rassasié, entre l'analphabète et l'homme instruit. Cette inégalité est une calamité pour nous tous. Il faut y mettre fin. Les enfants de la terre réclament des chances égales. Il faut que leur appel soit entendu au moins dans notre organisation. Et l'on ne peut y répondre simplement par l'octroi d'une aide sous forme de secours. Ce qu'il faut, c'est un programme de développement, établi en tenant compte des ressources disponibles, des techniques nouvelles et des dernières découvertes, afin d'assurer à tous une vie meilleure.

24. Dans cet effort universel pour atteindre des niveaux de vie plus élevés, Israël a bénéficié de l'aide économique et technique de pays plus grands et plus riches. Dans les limites de nos modestes moyens, nous avons fourni à notre tour une assistance technique à d'autres Etats, tant sur une base bilatérale que par l'intermédiaire des organes des Nations Unies. Nous avons procuré les services d'experts et formé des étudiants dans divers domaines où nous sommes en mesure d'apporter une contribution utile. Notre pays étant très petit et pauvre en ressources naturelles, nous avons dû donner une place de premier rang à l'enseignement et à la formation, à la compétence en matière scientifique et technique et à l'organisation. C'est dans ces mêmes domaines que nous avons été en mesure d'accorder une certaine assistance à d'autres pays. En effet, notre propre expérience montre clairement qu'il n'y a pas de ligne de démarcation nette entre les pays avancés, d'une part, et les pays sous-développés, d'autre part. On constate que l'assistance technique sous toutes ses formes est un moyen particulièrement approprié pour la mobilisation des forces constructives, partout où elles existent, au profit de tous.

25. Nous pouvons vraiment nous demander si nous sommes plus avancés aujourd'hui dans notre recherche de la paix que nous ne l'étions en 1945, lorsque l'Organisation a été fondée et la Charte adoptée. Est-ce une formule nouvelle qu'il nous faut? Si oui, nous ne l'avons pas encore trouvée.

26. Les mêmes réalisations scientifiques qui apportent l'énergie et la lumière et des possibilités illimitées de développement jusqu'aux coins les plus reculés de la terre et qui permettent maintenant à l'homme de se rendre maître des secrets de l'espace extra-atmosphérique nous lient tous en une association de plus en plus étroite, mais en même temps elles projettent sur nous l'ombre d'une destruction possible.

27. La question du désarmement, toujours non résolue, est une question primordiale. La délégation d'Israël suivra cette fois encore avec grande attention les débats de la Première Commission sur ce point. L'an dernier, nous avons exprimé l'opinion¹ que l'on ne pourrait sortir de l'impasse que si l'on parvenait à faire des progrès dans la voie d'un accord sur l'institution d'un système de contrôle. Nous considérons comme encourageante dans une certaine mesure la décision prise par les puissances nucléaires d'envisager un système permettant le contrôle d'une suspension concertée des essais nucléaires. Le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations

ionisantes [A/3838] souligne qu'il est urgent de parvenir à un accord pour empêcher que les radiations ionisantes et les retombées n'atteignent, même en temps de paix, un niveau dangereux. Toutefois, la question des essais n'est qu'un des éléments du problème du désarmement. Malgré les déceptions que nous avons éprouvées jusqu'à présent, nous espérons voir réaliser pendant cette session de nouveaux progrès dans la voie d'un accord sur la limitation des armements nucléaires et de type classique.

28. Un événement important dans le domaine du droit international a été la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue cette année à Genève et qui a été fructueuse. Bien qu'un grand problème y ait été laissé sans solution, il ne faut pas perdre de vue que cette conférence a permis de réaliser un large accord sur d'autres questions non moins importantes.

29. Dans la Charte des Nations Unies, nous nous sommes déclarés résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme et à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées du droit international. Il y a 10 ans, l'Assemblée générale a franchi une étape importante sur la route qui conduit à ces buts en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, afin d'empêcher la répétition des pires horreurs que l'histoire de l'humanité ait enregistrées. Ces événements seront évoqués comme il convient au cours de la session. De telles affirmations constituent un encouragement pour tous ceux qui voient dans l'Organisation un instrument positif de coopération internationale dans un effort humanitaire commun.

30. Nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons assumé certaines obligations fondamentales. Nous sommes tous tenus de nous conformer à la Charte dans nos relations avec les autres nations. En vertu de cette loi que nous avons élaborée nous-mêmes, la guerre, l'agression et même la menace d'un recours à la guerre sont interdites. La Charte, notre charte, a été approuvée sans réserve par des pays ayant les formes de gouvernement et les idéologies les plus diverses. En l'adoptant, nous nous sommes engagés à pratiquer la coexistence pacifique et à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat, et nous avons solennellement assumé l'obligation de régler tous nos différends par des moyens pacifiques.

31. Il faut que la Charte soit simplement et sincèrement appliquée par chaque Etat en particulier et par les Nations Unies dans leur ensemble. De même que dans la guerre la mort ne distingue pas entre les hommes, de même la façon dont est appliquée la Charte, qui a pour but d'établir la paix dans le monde, doit être la même pour tous.

32. Si l'on tolère et si l'on excuse des violations de la Charte, si l'on permet des compromis sur les principes et les questions de conscience, pour quelque motif d'opportunité que ce soit, au profit de certains Etats et aux dépens d'un autre Etat, on affaiblit la Charte au détriment de tous. A notre époque, la guerre aussi bien que la paix est indivisible et l'Organisation des Nations Unies ne doit pas se faire le complice d'une violation de sa propre constitution.

33. Cette solution — l'application complète et fidèle de la Charte — est-elle trop simple? Pendant des

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Première Commission, 883ème séance.

années, nous avons cherché des solutions plus compliquées et nous avons échoué. Se pourrait-il que le moment soit venu de revenir à la solution simple? Les moyens de destruction illimitée sont trop bien répandus dans le monde d'aujourd'hui pour qu'aucune des parties puisse espérer la victoire. Ou bien nous pourrions tous vivre ensemble tels que nous sommes, avec nos idéologies, nos philosophies et nos organisations sociales différentes, ou bien nous serons tous égaux devant la mort. Il n'y a pas d'autre choix.

34. Soyons donc résolus à vivre ensemble dans la tolérance, en espérant peut-être que notre exemple pourra conduire les autres à adopter notre propre mode de vie. Consacrons-nous de nouveau à l'application de ces principes et rendons-nous compte avec gravité de cette dure vérité que l'autre terme de l'alternative est la destruction complète. Soyons résolus non seulement à plaider avec passion en faveur de la paix, mais aussi à mettre la paix en pratique avec une sincérité totale. Ce n'est que si tout cela se réalise que nous pourrions quitter l'Assemblée avec la certitude que la cause de la paix a progressé.

35. M. DAVID (Tchécoslovaquie) [*traduit du russe*] : Dans la déclaration qu'elle a faite au cours de la discussion générale le 24 septembre 1958 [756^{ème} séance], la délégation tchécoslovaque a souligné la gravité de la situation qui s'est créée par suite de l'intervention des Etats-Unis et du Royaume-Uni au Liban et en Jordanie.

36. La délégation tchécoslovaque juge nécessaire d'intervenir de nouveau dans la discussion générale pour signaler à l'Assemblée le danger que présente cette situation en raison de faits nouveaux concernant le retrait des troupes américaines et britanniques de la région.

37. La menace à la paix et à la sécurité des Etats arabes qui résulte de l'agression des Etats-Unis et du Royaume-Uni contre le Liban et la Jordanie n'a toujours pas été écartée. De même que les pays arabes, tous les peuples pacifiques, profondément inquiets de la menace qui pèse sur la paix et la sécurité dans le Proche et le Moyen-Orient, tiennent à ce qu'il soit mis fin sans délai à la situation dangereuse qui existe dans cette région.

38. Jusqu'à présent, la disposition essentielle de la résolution adoptée le 21 août 1958 à la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale [résolution 1237 (ES-III)] n'a pas été appliquée : les troupes américaines et britanniques n'ont pas été évacuées du Proche-Orient. Comme le confirme également le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée [A/3934], et en dépit de l'appel pressant des Nations Unies, les troupes américaines et britanniques se trouvent toujours au Liban et en Jordanie et occupent ces pays. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni cherchent à retarder le plus longtemps possible le retrait de leurs troupes en posant constamment de nouvelles conditions.

39. Nous partageons entièrement l'opinion du Ministre des affaires étrangères du Soudan qui a déclaré hier [771^{ème} séance] que le retrait des troupes américaines et britanniques est indispensable pour stabiliser la paix et réduire la tension dans cette région, et que ce retrait doit se faire sans aucune condition.

40. La délégation tchécoslovaque appuie sans réserve les représentants qui ont demandé que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni fixent avec précision une date limite, aussi rapprochée que possible,

pour l'évacuation inconditionnelle de leurs troupes du Liban et de Jordanie.

41. Dans le mémorandum du Gouvernement des Etats-Unis annexé au rapport du Secrétaire général [A/3934, annexe I], le retrait des forces armées américaines est subordonné à l'état de la situation internationale. D'après le mémorandum du Gouvernement du Royaume-Uni [*ibid.*, annexe II], l'évacuation des troupes britanniques de Jordanie dépendra aussi de l'existence d'une situation satisfaisante dans la région. Bref, les troupes américaines et britanniques, qui ont pu intervenir si rapidement au Liban et en Jordanie et qui devraient donc bien connaître le chemin du retour, seront évacuées "quand il plaira au Ciel".

42. Au cours d'une de ses interventions [768^{ème} séance], M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et chef de la délégation de ce pays, a prouvé de façon suffisamment convaincante la faiblesse des prétextes invoqués par les interventionnistes.

43. Que désirent donc les interveneurs? Les conditions posées par les Etats-Unis et le Royaume-Uni au retrait de leurs troupes, à savoir que ces troupes seront évacuées lorsque la situation internationale le permettra, ne sont nullement fortuites. Elles ont été soigneusement prévues afin de retarder l'exécution de la demande parfaitement claire contenue dans la résolution adoptée à la troisième session extraordinaire d'urgence.

44. La menace à la paix et la tension qui existent dans le Moyen-Orient et que les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à les en croire, voudraient atténuer sont précisément causées par la prolongation de l'intervention américaine et britannique contre les pays arabes.

45. En posant les conditions précitées, les interveneurs veulent créer un cercle vicieux pour retarder le retrait de leurs troupes aussi longtemps qu'ils le jugeront bon. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni aboutissent vraiment à une situation grotesque : ils prétendent en quelque sorte qu'un abcès ne doit être percé qu'après la complète guérison du malade. Il n'y aura de détente et d'amélioration véritables dans le Proche et le Moyen-Orient que lorsque les puissances occidentales renonceront à poursuivre leur politique d'intervention dans les affaires intérieures des Etats arabes et à dresser ces Etats les uns contre les autres, et lorsqu'elles retireront leurs troupes interventrices du territoire des pays arabes.

46. Les Etats-Unis dissimulent également leur peu d'empressement à évacuer rapidement leurs troupes du territoire libanais en soutenant que la question doit faire l'objet de négociations avec le Gouvernement du Liban. Mais que peuvent être des négociations qui se déroulent sous l'influence des chars, de la flotte et de l'aviation des Etats-Unis? Dans ces conditions, il ne peut être question de négociations menées sur un pied d'égalité ni d'une décision prise en toute liberté par le Gouvernement libanais, mais uniquement d'un diktat unilatéral des Etats-Unis. Il y a longtemps que le Liban ne cesse de réclamer le retrait des troupes interventrices américaines, mais le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas donné suite à cette demande et pose toujours de nouvelles conditions.

47. Devant de semblables faits, il est assez étrange d'entendre d'éminents dirigeants de la politique extérieure américaine affirmer, même à la présente session de l'Assemblée générale, que les Etats-Unis ne s'ingèrent pas dans les affaires intérieures des Etats arabes.

Dans ses interventions, M. Lodge jure que les principes de la politique extérieure des Etats-Unis n'ont rien d'égoïste. Il a dit par exemple, le 2 octobre 1958 [768^{ème} séance], que les Etats-Unis n'ont pas commis d'agression contre le Liban, qu'ils ne veulent pas retarder l'exécution de la résolution de l'Assemblée générale et qu'ils ne font pas obstruction à l'évacuation des troupes. Mais, malheureusement pour M. Lodge, le monde, qui connaît bien maintenant la politique extérieure des Etats-Unis, refuse de croire à de semblables déclarations, surtout si elles s'accompagnent d'une nouvelle intervention des Etats-Unis dans les pays arabes et d'une nouvelle pression sur ces pays.

48. Nous voyons une preuve de cette intervention et de cette pression dans les agissements récents de l'ambassadeur des Etats-Unis au Liban, qui ont soulevé l'indignation générale et qui ont été universellement condamnés.

49. Les Etats-Unis sont allés jusqu'à exiger que le nouveau gouvernement libanais comprenne des personnes qui leur conviennent. Cette ingérence flagrante commise à la faveur de la présence des troupes américaines, qui constitue une violation des principes de la Charte, s'est heurtée cependant, comme on le sait, à l'opposition résolue du peuple libanais et a été rejetée par le gouvernement libanais actuel.

50. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général, en dépit des efforts dont il témoigne, nous devons signaler que M. Hammarskjöld y interprète de façon inexacte la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire d'urgence, lorsqu'il affirme que "l'essence politique" de la résolution est la question des relations entre les Etats arabes.

51. On ne saurait admettre semblable interprétation, qui fait le jeu des intervenants. L'élément essentiel du projet de résolution commun des Etats arabes adopté à l'unanimité est précisément la demande d'évacuation des troupes. Les efforts du Secrétaire général auraient dû tendre avant tout à satisfaire cette demande. Or, le rapport du Secrétaire général ne nous apprend pas grand-chose sur ce point.

52. Les peuples des pays arabes, qui mènent contre les colonisateurs une lutte légitime, que nous approuvons entièrement, pour obtenir leur liberté et leur indépendance, ont le droit de régler leurs affaires intérieures comme ils l'entendent, sans aucune ingérence de l'extérieur. Ils protestent contre la présence des troupes interventrices des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur leur territoire.

53. Si l'Organisation des Nations Unies veut accomplir la mission pour laquelle elle a été créée, elle doit prendre la défense des peuples arabes, s'élever résolument contre l'intervention et l'ingérence persistantes dans les affaires intérieures des Etats arabes et exiger le retrait immédiat des troupes interventrices des Etats-Unis et du Royaume-Uni du Liban et de Jordanie.

54. M. FAWZI (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Comme représentant de l'un des 10 pays auteurs de la résolution 1237 (ES-III) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 21 août 1958, je crois devoir d'abord rappeler l'esprit de coopération et le sens des responsabilités qui ont si fortement empreint les délibérations de l'Assemblée et ont abouti à ce résultat encourageant.

55. L'Assemblée est saisie du rapport [A/3934] que le Secrétaire général lui a présenté le 30 septembre 1958 en exécution de cette résolution. Dans un monde

imparfait, on ne pouvait s'attendre que ce rapport fût parfait. Mais je pense qu'il vient à point et contient beaucoup de renseignements précieux qui méritent réflexion, encore que malgré les efforts du Secrétaire général il ne précise pas et ne clarifie certaines questions d'importance vitale, notamment la date de l'achèvement du retrait des forces armées étrangères qui se trouvent au Liban et en Jordanie.

56. La tâche à laquelle le Secrétaire général et ses collaborateurs font face depuis plusieurs années est d'une difficulté qui n'égale que leur patience, leur courage et leur ingéniosité; le moins que nous puissions dire est qu'ils méritent autant nos félicitations et notre gratitude que la collaboration que nous leur avons accordée par le passé et que nous continuerons à leur apporter à l'avenir.

57. Depuis le 15 juillet dernier jusqu'à ce jour, les peuples des Nations Unies et du monde entier ont été très troublés par la présence de troupes du Royaume-Uni et des Etats-Unis en Jordanie et au Liban. Cette présence pose de graves questions. L'envoi de ces troupes est-il admissible en droit? Est-il justifié par les faits? Correspond-il à une pratique internationale admise? N'est-ce pas plutôt un retour à une politique de caractère primitif? Etait-ce là une initiative judicieuse? Quant à nous, nous croyons, avec le monde entier ou presque, qu'il ne s'agissait pas seulement d'un événement des plus inquiétants, mais encore d'un acte aussi injustifié et illégitime qu'intempestif, et qu'il faudrait retirer ces troupes aussitôt que possible. Il y a des raisons de croire que ce retrait se fera bientôt. Nous espérons qu'il ne donnera lieu à aucune tergiversation et que les événements déplorables dont il est le corollaire ne se reproduiront plus.

58. Je ne m'étendrai pas sur cette question. Nous sommes réunis ici non pour condamner ou pour excuser les actes d'autrui mais pour servir, en toute humilité et dans la mesure de nos moyens, des fins constructives et pacifiques. Or, la paix est bien menacée aujourd'hui. Pendant que nous parlons tous de paix et faisons de notre mieux pour en assurer les bases, les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires se poursuivent malgré les appels urgents et répétés des peuples du monde et de leurs gouvernements en faveur de la suspension de ces essais. La République arabe unie (il s'agissait alors de l'Egypte et de la Syrie), qui a participé à la Conférence de Bandoung en 1955 et a pris part cette année à la Conférence d'Accra², tient, en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, à réaffirmer l'attitude qu'elle a toujours adoptée sur ce problème d'une suprême importance; elle souhaite la suspension immédiate de ces essais. En outre, la République arabe unie estime naturel d'envisager avec satisfaction les progrès réalisés pendant les négociations de Genève au sujet des moyens de déceler les explosions nucléaires et thermonucléaires³.

59. Si nous tournons nos regards d'un autre côté, nous constatons qu'il y a eu récemment de l'agitation au Moyen-Orient et qu'aujourd'hui l'évolution de la situation en Extrême-Orient est une cause d'inquiétude.

60. Il est évident que lorsque la paix est menacée de quelque façon que ce soit, notre premier devoir est de

² Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue en avril 1958.

³ Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue du 1^{er} juillet au 21 août 1959.

nous porter à son secours. Mais cela ne suffit pas. Nous savons tous que la paix doit reposer sur des bases solides et qu'il faut la défendre avec énergie et abnégation si l'on veut la préserver. Les exercices sur la corde raide, tendue au-dessus de l'abîme, auxquels les dirigeants de certaines puissances se livrent témérairement comme à un passe-temps ou à un sport ne sont pas le moyen d'aboutir à ce résultat. La paix ne sera pas non plus assurée au moyen de palliatifs ou de sédatifs, ni par le simple fait qu'il existe des engagements solennels.

61. Jadis, il n'a pas suffi de signer le Pacte de la Société des Nations, et aujourd'hui, il ne suffit pas d'avoir la Charte des Nations Unies. Ces textes ne sont que paroles creuses tant qu'ils ne sont pas accompagnés par les réalités tangibles et les actions efficaces qu'exigent notre époque, son esprit, ses idées, son équilibre et son dynamisme. C'est la science qui domine le monde d'aujourd'hui, la science géante, avec ses réalisations, ses périls et ses promesses.

62. Il y a aussi l'orientation nouvelle d'un nombre croissant d'Etats, voués au bien-être et à la prospérité de leur population tout entière et non au bonheur de quelques privilégiés.

63. Et d'autre part, il y a l'Organisation des Nations Unies, qui représente une nouvelle tentative, après la Société des Nations, pour servir l'humanité tout entière et aider la communauté mondiale à devenir une communauté composée de peuples vraiment libres, tous également souverains, et non, comme c'est, hélas ! trop souvent le cas aujourd'hui encore, de serfs, de vassaux et de valets de certaines grandes puissances. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies, conformément à sa Charte et à ses principes et parallèlement à l'heureuse évolution à laquelle nous assistons sur le plan national, aidera à éliminer des relations entre les peuples la domination et l'exploitation. Telle est la vision — le rêve, selon certains — que nous avons devant les yeux. Or, notre époque est une époque d'aspirations ferventes, d'espoirs actifs, de visions qui se transforment en faits et de songes qui se réalisent. Mais, avant que les rêves ne deviennent des réalités, il faut se réveiller et il arrive qu'au réveil on se trouve encore devant une route ardue, mais qu'il n'est pas impossible de parcourir.

64. Si le règne de la liberté s'étend et s'affermir dans certaines régions, il recule et décline dans d'autres ; il faut poursuivre la lutte pour la dignité et le bonheur de l'homme malgré les obstacles tels que la domination étrangère, la discrimination raciale et des conditions de vie déplorables du point de vue physique et moral.

65. Ce combat a été marqué de victoires encourageantes, telles que la fondation de la Société des Nations à Genève en 1919, la Conférence de la Ligue des Etats arabes au Caire en 1945, la création de l'Organisation des Nations Unies à San-Francisco en 1945, la Conférence des pays d'Asie et d'Afrique à Bandoung en 1955 et la Conférence des Etats indépendants d'Afrique à Accra en 1958.

66. Mais nous avons tous le devoir de ne pas nous laisser bercer de l'illusion que la bataille est même à moitié gagnée. En fait, elle vient seulement de commencer et la victoire n'est pas facilitée par l'incapacité ou le refus de nombreux dirigeants et de certains puissants Etats de reconnaître toute la portée et le caractère inévitable de la prodigieuse évolution actuelle vers un monde nouveau, indivisible, un monde de liberté et de respect de la dignité et des valeurs humaines.

Même lorsque ces dirigeants et ces gouvernements semblent abandonner des positions anachroniques, devenues insoutenables, il arrive souvent qu'ils tentent, avec l'énergie du désespoir, de reprendre ce qu'ils viennent de céder. Nous nous rappelons ou nous suivons tous les péripéties de cette lutte homérique entre l'esclavage et la liberté, qui se déroule avec une intensité croissante et dont l'humanité est le prix.

67. Il est encourageant de constater que presque toute l'Asie a recouvré sa liberté, mais il est déplorable que la plupart des peuples de ce vaste continent soient encore pauvres ; peu éduqués et que leur état de santé demeure déficient. La situation est analogue, et quelquefois pire, dans certaines autres régions du monde, notamment dans la majeure partie de l'Afrique, qui gémit toujours sous le joug de la domination et de l'exploitation étrangères.

68. En Asie comme en Afrique, les Arabes, dont la puissance avait connu une éclipse momentanée, notamment au XIXème siècle et au début du XXème, ont eu la dégradante infortune de tomber sous le joug, et certains se trouvent encore dans cette situation humiliante.

69. A l'heure actuelle, la plupart des Arabes ont recouvré leur liberté et leur dignité, et le monde est aujourd'hui témoin de ce que beaucoup appellent la renaissance du nationalisme arabe. Certains d'entre nous préfèrent appeler cet événement historique la résurrection de la nation arabe, hésitant à ajouter artificiellement une nouvelle idéologie en "isme" à toutes celles, nombreuses et disparates, qu'a produites l'esprit grégaire de l'homme et qui sont en vogue depuis assez longtemps déjà. Mais, quoi qu'en pensent les diligents spécialistes de la terminologie, le nationalisme — ou la nation — arabe est bel et bien une réalité. Un des nombreux péchés que les gouvernants et les puissances auxquels je viens de faire allusion commettent contre la paix est de refuser à cette nation le droit à l'existence, à l'expansion, et à la libre expression par des moyens pacifiques. Ils nient l'évolution et la baptisent révolte. Ils s'opposent à la liberté d'autrui et la baptisent chaos. Ils refusent aux autres peuples le droit de choisir leur propre mode de gouvernement et parlent de complot. Ils n'admettent pas que les autres aient le droit et le devoir de dire la vérité et crient à l'agression voilée — au fait, ne disent-ils pas plutôt agression indirecte ? Bref, ces obstinés négateurs vont jusqu'à renier l'époque que nous vivons et agissent comme si nous en étions encore aux siècles les plus obscurantistes du Moyen Age.

70. Peut-on expliquer autrement la politique et les actes de certains gouvernements et groupements concernant des questions telles que celles d'Algérie, de Palestine, des régions méridionales de la péninsule Arabique, d'Oman et de Chypre ?

71. Les fils et les filles d'Algérie qui ont décidé, par leur sacrifice et leur sang, de vivre ou de mourir dans la dignité et la liberté, ont répondu en termes non équivoques à la question superflue de savoir si l'Algérie veut être indépendante. Tel est le véritable référendum qui s'impose aux esprits objectifs et pacifiques ; c'est cela qui compte et non le simulacre de référendum fabriqué en France, dans cette France qui est loin d'avoir épuisé sa gloire et sa générosité, mais dont bien des dirigeants se conduisent aujourd'hui sans grandeur.

72. La formation d'un gouvernement provisoire algérien a été annoncée le 19 septembre 1958. Quelques jours plus tard, ce gouvernement a déclaré officiellement

que les Algériens ne déposeront pas les armes tant que leur droit à la souveraineté nationale ne sera pas reconnu, que le peuple algérien n'est pas l'ennemi du peuple français, mais l'ennemi de l'impérialisme français, et que le Gouvernement algérien est tout disposé à négocier avec la France. La voie vers un avenir heureux et pacifique en Algérie est donc toute tracée: nous pouvons tous nous réjouir du fait que nous venons de tourner une page nouvelle et que nul ne saurait renverser le cours de l'histoire.

73. Pour ce qui est de la question de Palestine, le bon droit, l'équité et l'injustice demeurent inchangés. Il en est de même de la politique de mon gouvernement.

74. Dans les régions méridionales de la péninsule Arabique et en Oman, il n'y aura ni paix ni stabilité tant que des troupes étrangères opprimeront le peuple et méconnaîtront ses droits imprescriptibles.

75. Pour ce qui est de Chypre, il faut sortir sans délai de la confusion où certains milieux de Londres voient une "politique" et reconnaître le droit que le vaillant peuple martyr de cette île a de se gouverner lui-même.

76. Ces dernières années, les Arabes se sont trouvés aux prises avec un nombre non négligeable de problèmes et de soucis, en raison sans doute de la situation géographique de leur pays et du cours de l'histoire. La déclaration Balfour en 1917, les événements de Palestine en 1947, ceux d'Algérie en 1954 et l'affaire de Suez en 1956 ne sont que quelques-unes des crises qui sont venues gêner les Arabes dans leurs efforts pour retrouver leur existence propre.

77. Il n'est donc pas étonnant qu'au cours de la brève période de 13 ans qui s'est écoulée depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, et compte non tenu des débats consacrés lors des sessions ordinaires aux questions arabes, l'Assemblée générale ait tenu trois sessions extraordinaires pour étudier les problèmes et les crises qui ont mis en cause les Arabes et leurs pays, et une seule session extraordinaire pour traiter d'une question qui ne concernait pas le monde arabe. En 1948, il y a eu une session extraordinaire consacrée à la question de Palestine; en 1956, on a convoqué une session extraordinaire d'urgence à cause de la crise de Suez; et en 1958, ce sont encore les Arabes et leurs pays qui ont motivé la troisième session extraordinaire d'urgence.

78. Or, la nation arabe existe, non pas à l'écart de ce qui se passe dans le monde, mais intimement mêlée à l'actualité de plusieurs façons; c'est ainsi qu'elle réagit à la prise de conscience et à l'appel à la liberté qui ont marqué les événements les plus importants survenus dans des régions aussi diverses que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud. La nation arabe existe, et n'a pas moins de droit à l'existence et à l'expression que les autres nations, sans excepter plusieurs grandes puissances, dont les populations ne sont pas unies par des liens de race, de langue et de culture aussi étroits que ceux qui constituent la quintessence même de l'âme arabe.

79. Il va de soi que l'histoire suivra son cours, que rien ne peut ni ne pourra indûment dévier ou précipiter; elle est appelée à se dérouler dans les années et les siècles à venir avec les individus, les sociétés, les nations qui l'auront faite. Mes compatriotes et mon gouvernement sont convaincus qu'il serait dangereux de vouloir s'opposer à l'histoire, et c'est cette croyance qui commande notre politique actuelle. Tandis que l'histoire suit son cours, où qu'il nous mène en fin de compte, le monde a récemment assisté à la naissance de ce qu'on

peut appeler les nations arabes unies, prélude d'autres événements et d'un nouveau degré d'évolution.

80. Les Arabes vivent dans une région qui, comme plusieurs autres parties du monde, contient en puissance d'énormes richesses. C'est une région virtuellement très riche en ressources agricoles, en minéraux et en pétrole, comme sur les plans commercial et industriel. Pourtant, chacun connaît la marge qui existe entre cette richesse en puissance et les bas niveaux de production et de vie qui caractérisent actuellement cette région. Les Etats arabes s'organisent et multiplient leurs efforts pour réduire cette marge et ils souhaitent ne pas être troublés par d'autres interruptions, interventions ou agressions analogues à celles qui ont sapé une grande partie de leurs énergies au cours des dernières années.

81. Le gouvernement et le peuple de la République arabe unie ont parfaitement conscience du progrès économique et social à accomplir et de la grande et noble tâche qui s'impose à eux si catégoriquement en ce domaine; ils poursuivront les efforts acharnés qu'ils ont entrepris à cette fin. A l'heure actuelle, mon gouvernement se concerta avec les autres gouvernements arabes en vue de hâter l'application de la résolution adoptée le 3 juin 1957 par le Conseil économique de la Ligue des Etats arabes au sujet de la création d'un fonds d'investissement arabe pour le développement économique. En rédigeant cette résolution, les membres de la Ligue arabe se sont inspirés essentiellement des dispositions pertinentes de la Charte, telles que l'Article 55.

82. L'une des libertés fondamentales consacrées par la Charte et par notre époque est la liberté d'expression pacifique, au sujet de laquelle je veux présenter quelques brèves observations, comme je viens de le faire à propos du développement économique et du progrès social.

83. On a prétendu que diverses émissions de la radio arabe faisaient peu de cas de certains principes. Le fait est que l'on craint et déteste ces émissions, non parce qu'elles disposent d'appuis financiers puissants ni parce qu'elles sont bien équipées du point de vue technique, mais parce qu'elles proclament la vérité, cette vérité que notre génération perçoit intellectuellement et affectivement, et parce qu'elles l'expriment dans la langue simple et directe de notre époque.

84. En même temps, ceux qui se montrent si critiqués à cet égard font la sourde oreille quand il s'agit des critiques, qui ne viennent pas toujours de l'extérieur, visant leurs propres émissions de médisances et de calomnies à l'endroit des Arabes et de leurs dirigeants authentiques. A l'heure actuelle, il ne peut échapper à personne que les Arabes n'ont pas le monopole de la verbosité ou d'un langage vif et qu'il faut faire cesser les accusations pharisaïques dont certains d'entre nous sont l'objet. Certaines émissions, notamment quelques-unes des nôtres, gagneraient, il se peut, à être quelque peu émondées par endroits. Pour ce qui est de la République arabe unie, elle s'y emploie déjà.

85. Mais cela ne signifie pas que la liberté de s'exprimer de façon pacifique et constructive doive être supprimée ou amoindrie au nom de la modération, ou sous quelque autre prétexte, ni que nous soyons en droit de qualifier d'injurieux ou de "destructifs" tous les termes qui ne coïncident pas exactement avec notre façon de penser ou qui choquent nos oreilles délicates. Et il faut exclure jusqu'à l'idée d'avoir à faire un choix ou une comparaison entre la liberté de parole, même si l'on en use de façon un peu vive, et le genre de propos

artificiels, vides, stéréotypés, "préfabriqués" et recherchés que d'aucuns voudraient nous voir adopter comme mode d'expression.

86. En relation avec la liberté d'expression pacifique, il est une autre liberté qui est une source de satisfaction pour mon gouvernement: je veux dire qu'à des degrés divers, qui vont de la répugnance à une quasi-acceptation, les grandes puissances commencent à admettre peu à peu la notion de notre neutralité, de notre droit à la neutralité et à perdre l'habitude infantile de nous soupçonner de noirs desseins chaque fois qu'elles constatent que nous sommes en bons termes avec tous et pas seulement avec tel ou tel pays faisant partie de leurs blocs respectifs. Elles réagissent avec moins d'irritation que par le passé, et moins de surprise, lorsque nous rappelons que, dans l'esprit de la Charte, nous sommes pour les Nations "Unies" et non pour les nations "divisées"; et elles paraissent presque résignées à l'idée, sinon à la réalité, de notre neutralité.

87. Je viens donc, au risque de paraître par trop conscient de ma qualité d'Arabe, d'évoquer à mon tour devant l'Assemblée la renaissance de la nation arabe, et cela m'a amené à parler, comme d'autres avant moi, de nombreux problèmes: problèmes de croissance, dissensions, lutte entre l'ancien et le nouveau et entre de prétendus droits acquis, fruits de la domination militaire, et les droits imprescriptibles des peuples jadis opprimés.

88. A cet égard et à d'autres, certains amis, et pas seulement des amis, nous ont souvent déclaré avec ironie ou malice que les Arabes étaient bien querelleurs. Nous leur répondons qu'il ne s'agit pas d'être querelleurs, mais bien de vivre, de vivre en cette époque de l'histoire, sous cette avalanche d'événements, au milieu de l'air que nous respirons: voilà bien de quelle réalité il s'agit.

89. M. RAHIM (Yémen) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale est une cause de réel plaisir et de fierté pour nous tous, mais spécialement pour les Etats arabes Membres de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de la confiance si méritée que l'Assemblée vous a témoignée. La dignité dont vous avez fait preuve, ainsi que votre collègue arabe, M. Mahgoub, le distingué ministre des affaires étrangères du Soudan, que nous avons tous en haute estime, car c'est l'un des hommes d'Etat les plus éminents du monde arabe, remplit les pays arabes d'une grande fierté. C'est la preuve indiscutable d'un esprit de compétition vivifiant chez deux collègues arabes désireux de servir cette grande organisation, et cela fait ressortir nettement l'importance que nous, Arabes, attachons aux Nations Unies.

90. Nous avons appris avec émotion hier soir que Sa Sainteté le pape Pie XII était gravement malade. Un grand chef religieux, un sage, qui a consacré toute sa vie à la cause de la paix et de la bonne entente, est aujourd'hui entre la vie et la mort. Le monde musulman a foi dans une compréhension durable entre l'islam et toutes les autres religions. Qu'il me soit permis, de cette tribune, d'exprimer à Sa Sainteté le Pape nos vœux les plus sincères de prompt et complet rétablissement afin que, sa santé retrouvée, il puisse poursuivre ses efforts en faveur de la paix.

91. Une fois de plus, nous nous réunissons pour faire le point et essayer de préparer et de bâtir l'avenir. Malheureusement, si nous passons en revue les évé-

nements qui se sont déroulés depuis la douzième session, nous constatons avec regret que le bilan de la paix mondiale est encore déficitaire.

92. Nous nous réunissons aujourd'hui dans une atmosphère lourde et très tendue. La guerre froide s'est intensifiée, menaçant de mener le monde au seuil de la guerre. Des troupes étrangères se trouvent encore dans deux pays arabes; l'Algérie verse toujours courageusement son sang pour son indépendance; des agressions colonialistes persistantes ne cessent de provoquer des troubles dans la partie méridionale de la péninsule Arabique. Les tentatives faites en vue d'aboutir à un accord sur le désarmement sont mises en échec et la Commission du désarmement est toujours paralysée.

93. Cependant, dans cette atmosphère lourde et tendue, nous décelons quelques lueurs d'espoir, bien faibles il est vrai, mais qui nous incitent à croire qu'avec de la bonne volonté, nous pourrions progresser au cours de cette session et faire un pas en avant vers la paix et la sécurité du monde.

94. Les entretiens de Varsovie constituent l'un de ces rayons d'espoir, et nous souhaitons qu'ils soient couronnés de succès, afin d'amener une détente dans la situation actuelle en Extrême-Orient. La perspective d'un armistice d'une semaine dans la région est aussi pour nous un sujet de grand encouragement; nous espérons sincèrement que cette trêve conduira à une cessation complète des hostilités. Mais, à cet égard, soyons francs et réalistes, et reconnaissons — ce qui est élémentaire — que, tant que la République populaire de Chine sera exclue de l'Organisation des Nations Unies, on ne peut pas espérer un règlement durable du fait que l'une des parties au différend, qui est un pays important et influent, ne peut prendre part à nos débats. Dans l'intérêt de la paix du monde, souhaitons sincèrement que la présente année soit la dernière où la République populaire de Chine est exclue de l'Organisation mondiale.

95. Un autre rayon d'espoir est l'accord auquel est parvenue la Conférence scientifique chargée d'étudier les moyens de déceler les essais nucléaires et thermonucléaires⁴. Souhaitons ardemment que cet accord marque une étape décisive dans la voie de l'interdiction des essais nucléaires et thermonucléaires. Nous espérons sincèrement que nous aboutirons, au cours de la présente session, à un accord unanime sur la suspension immédiate de ces expériences, délivrant ainsi le monde entier du spectre redouté de la radio-activité.

96. Un troisième rayon d'espoir tient à ce que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique sont convenus de tenir, le mois prochain, une conférence où seront examinées les mesures propres à prévenir les attaques par surprise. Nous espérons également que cette conférence marquera une étape décisive dans la voie du désarmement et de la paix mondiale.

97. Un autre brillant rayon d'espoir est venu du monde arabe. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le groupement des pays arabes et le mouvement de ces pays vers l'unité sont devenus une réalité vivante. L'Egypte et la Syrie se sont jointes et constituent la République arabe unie. Le Yémen s'est associé à la République arabe unie pour former une confédération appelée "Etats arabes unis". Et, il y a quelques jours à peine, le Maroc et la Tunisie sont devenus membres de la Ligue arabe. Ces mouvements vers l'unité sont incontestablement un facteur puissant en faveur de la paix du monde.

⁴ Voir note 3.

98. Ce mouvement vers l'unité arabe n'a pas été inspiré par les gouvernements; il a sa source dans le cœur de la population, dans ses souffrances passées, lointaines et récentes, auxquelles s'ajoutent ses espoirs d'avenir. Le nationalisme arabe est un courant fort, impétueux, qu'au lieu de contrecarrer il vaudrait mieux admettre et orienter dans la meilleure direction possible.

99. Les mouvements vers l'unité qui se manifestent à l'heure actuelle dans le monde arabe sont, en vérité, pacifiques, constructifs et spontanés. Nous nous félicitons de l'admission du Maroc et de la Tunisie à la Ligue des Etats arabes. Il est inutile de dire combien leurs frères arabes sont fiers d'accueillir ces deux nouveaux membres dans leur organisation. Nous attendons maintenant le jour où une Algérie libre, ce précieux maillon qui manque à la chaîne, sera admise en tant qu'Etat souverain et indépendant, complétant ainsi l'unité du monde arabe de l'Atlantique au golfe Arabique.

100. J'estime que ces mouvements vers l'unité que l'on constate dans divers pays, arabes ou non, devraient être accueillis favorablement et encouragés par tous les moyens dont disposent les Nations Unies. L'unité régionale est un pas en avant vers ce noble objectif final — un monde pacifique uni — en vue duquel l'Organisation a été créée et vers lequel ses efforts continuent de tendre.

101. Ceci m'amène à la question de certaines organisations régionales et de leurs relations avec l'Organisation des Nations Unies. Un chapitre entier de la Charte est consacré à cette question. Il s'agit du Chapitre VIII, qui recommande le développement du règlement pacifique par le moyen des organismes régionaux et l'utilisation de ces organismes pour l'application de mesures coercitives. De plus, les organismes régionaux sont priés de tenir, en tout temps, le Conseil de sécurité au courant de leur activité.

102. Nous estimons que ces dispositions de la Charte devraient être pleinement appliquées et que les organismes régionaux, tels que l'Organisation des Etats américains, la Ligue des Etats arabes, pour n'en mentionner que deux, devraient être expressément reconnus et encouragés à remplir le rôle qui leur est assigné par la Charte. Pour sa part, la Ligue des Etats arabes, agissant dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, s'est toujours efforcée d'améliorer et de renforcer ses relations avec l'Organisation mondiale. En 1950, l'un des membres de la Ligue arabe, la Syrie, a proposé à l'Assemblée générale des Nations Unies d'inviter le Secrétaire général de la Ligue arabe à assister aux travaux de l'Assemblée en qualité d'observateur. Cette proposition a été adoptée, et, depuis, le Secrétaire général de la Ligue arabe est présent à toutes les réunions de l'Assemblée. De plus, la Ligue a créé à New-York une mission permanente afin d'assurer la liaison entre l'Organisation des Nations Unies et le siège de la Ligue.

103. A sa troisième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a fait un pas dans cette direction lorsqu'elle a adopté à l'unanimité une résolution [1237 (ES-III)] par laquelle elle prenait acte d'une des principales dispositions du Pacte de la Ligue des Etats arabes. Il s'agit là d'un pas décisif en avant, qui devrait être, à notre avis, suivi d'un renforcement et d'un élargissement des liens et des relations de la Ligue avec l'Organisation mondiale. Ces liens, dont la Ligue des Etats arabes se féliciterait, seraient conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies et contribueraient

raient sans aucun doute à la cause de la paix et du bien-être général dans notre région.

104. Avant d'aborder les graves problèmes qui se posent au monde arabe, je voudrais mentionner d'autres questions de caractère international qui préoccupent vivement mon gouvernement.

105. La première est celle du statut de l'Irian occidental. Mon gouvernement constate avec une profonde inquiétude que ce problème n'a pas encore été réglé à l'amiable, malgré la résolution adoptée par l'Assemblée générale [résolution 915 (X)]. Il est grand temps de reconnaître que l'Irian occidental fait partie intégrante de l'Indonésie, afin de sauvegarder la paix dans une région déjà en proie à des hostilités dangereuses. Il faut trouver, le plus rapidement possible, une solution juste et équitable à ce problème.

106. Vient ensuite la question brûlante de Chypre. La délégation yéménite est convaincue que ce problème, s'il n'est pas résolu de façon à sauvegarder les droits du peuple chypriote et à satisfaire ses aspirations légitimes, conformément à la justice et au principe de la libre détermination des peuples, continuera d'être un brandon de discorde et une cause de désordres dans le Moyen-Orient troublé.

107. La troisième question est celle de la Guinée, qui a décidé récemment de se séparer de l'Empire français et s'est déclarée république indépendante et souveraine. Nous saluons ici cette nouvelle république africaine et lui présentons nos meilleurs vœux de succès dans la voie de la liberté et de la démocratie. Les Nations Unies devraient, à mon avis, s'occuper de cette nouvelle république, et la délégation yéménite espère que d'ici la fin de la présente session la Guinée sera admise à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle recevra toute l'aide possible dans les domaines technique, économique et administratif.

108. J'en arrive maintenant aux problèmes qui troublent la paix dans notre région, dans la patrie arabe. En tout premier lieu, je mentionnerai la question de Palestine, principale cause de lutte et d'instabilité, et menace constante pour la paix. Depuis plus de 10 ans, Israël refuse d'appliquer les nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a adoptées sur la question de Palestine; je veux parler, évidemment, des résolutions relatives au rapatriement des Arabes de Palestine [résolution 194 (III)], à l'internationalisation de Jérusalem [résolution 303 (IV)] et au retrait d'Israël du territoire qui ne lui a pas été attribué. Chaque fois qu'un aspect de la question de Palestine est examiné par les Nations Unies, l'Assemblée générale rappelle et réaffirme ses résolutions antérieures. Pourtant, Israël, qui doit son existence même à l'Organisation, continue de ne pas tenir compte de ces résolutions et de refuser de les appliquer.

109. D'autre part, certaines grandes puissances, en adoptant à l'égard de cette question une attitude d'inertie calculée, et en fournissant aussi une aide militaire et économique généreuse à Israël, ont contribué à aggraver encore la situation dans le Moyen-Orient. Nous avons été témoins dernièrement du débarquement de troupes, sous un prétexte ou sous un autre, dans deux Etats arabes, et même d'une agression militaire contre un troisième. Et pourtant, les puissances qui ont participé à ces opérations ne prennent aucune mesure efficace au sujet de la question vitale de Palestine, qui est la véritable cause de la tension dans l'Orient arabe. En vérité, on est en droit de se de-

mander pourquoi ces puissances considèrent comme intangibles les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur des questions touchant l'Extrême-Orient et non les résolutions adoptées sur la question de Palestine dans le Moyen-Orient.

110. A l'heure actuelle, il y a 1 million d'Arabes évacués de Palestine, victimes innocentes d'une agression sans précédent. Sans être eux-mêmes coupables, ils doivent payer pour les fautes des autres. Depuis 10 ans, ils vivent dans des cabanes, de simples abris ou sous la tente, en proie à la faim, à la maladie et à la misère. Ces gens demandent instamment à être rapatriés dans le pays où ils sont nés, dans leurs foyers ancestraux, qu'ils chérissent depuis des générations. Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale à sa douzième session, le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient s'est exprimé à ce sujet dans les termes suivants :

"Les réfugiés demeurent convaincus, dans leur grande majorité, qu'une sérieuse injustice a été commise à leur égard, et ils continuent à exprimer le désir de regagner leur patrie." [A/3686, par. 6.]

111. C'est là leur droit, conforme à la justice, et, tant que la justice ne sera pas restaurée en Terre sainte, il ne saurait y avoir de paix dans le monde. La représentante d'Israël vient de nous parler d'une "politique de bon voisinage". C'est sans aucun doute la dernière personne qui puisse parler de relations pacifiques. La liste des agressions commises par Israël est connue de tous ; Israël a été plusieurs fois mis en accusation par l'Organisation des Nations Unies et la première session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est encore douloureusement présente à nos esprits.

112. Nous constatons un autre déni de justice humaine, tout aussi manifeste, en Algérie, où les Arabes versent leur sang depuis quatre longues années pour se libérer du joug pesant de l'étranger. Bien que l'Algérie ait déjà sacrifié à peu près 10 pour 100 de sa population dans cette lutte et bien que l'Assemblée générale ait, dans ses résolutions [1012 (XI) et 1184 (XII)], exprimé son inquiétude devant les événements d'Algérie et demandé un règlement pacifique de la question, la puissance occupante continue de proclamer avec intransigeance que l'Algérie fait partie de la France. L'Algérie ne fait pas et ne fera jamais partie de la France. Les origines raciales, l'histoire, la langue, la religion et le mode de vie de ce pays en sont des preuves éloquentes.

113. Dans ces conditions, il est naturel que le peuple algérien ait formé son propre gouvernement, que de nombreux Etats ont déjà reconnu, et que d'autres encore reconnaîtront sans aucun doute. Nous sommes convaincus que la constitution de ce nouveau gouvernement arabe représente un pas en avant dans la bonne direction et une contribution à la cause de la paix dans notre région. Le Gouvernement provisoire de la République algérienne représente la libre expression de la volonté des Algériens, et c'est en lui que s'incarnent leurs espoirs et leur avenir.

114. Un prétendu "référendum" a eu lieu dernièrement en Algérie, et, selon les rapports, le nombre des votants aurait été proportionnellement plus élevé encore en Algérie qu'en France. Nous savons tous dans quelles conditions ce référendum a eu lieu. L'Algérie est en guerre et 800.000 soldats et policiers français

patrouillent son territoire. La population algérienne, dont le sort était entre les mains de ces hommes, n'avait pas d'autre choix que de se rendre aux urnes. Un article publié récemment dans un journal occidental à grand tirage résumait comme suit la situation en Algérie :

"Sous la férule de l'armée, il était pratiquement impossible de faire campagne contre la Constitution, et, étant donné la situation troublée du pays, les électeurs se sont rendus aux urnes, dans la plupart des localités, sous l'escorte et la garde de l'armée."

115. Les rapports de témoins oculaires reçus de ce pays déchiré par la guerre prouvent également de façon décisive la pression considérable qui a été exercée sur la population pour la forcer à participer au référendum. Un correspondant de guerre de ce même journal occidental influent décrit de la manière suivante un incident auquel il a assisté :

"L'autre jour, quelque 400 soldats français ont gravi les collines avoisinantes. Lorsque les sentinelles furent en place sur les crêtes, 200 soldats entrèrent dans un village, et parmi eux un capitaine français de courte taille.

"Les soldats, dont certains utilisaient de temps à autre des matraques, rassemblèrent tous les hommes du village. Le capitaine leur a fait alors un bref discours pour leur dire qu'ils étaient tous de bons Français et qu'ils devraient aller voter le lendemain. Il ne leur a pas dit dans quel sens ils devraient voter, mais a déclaré que quiconque ne se présenterait pas aux urnes passerait par les 12 balles, c'est-à-dire par le peloton d'exécution."

116. Il est donc clair que le "référendum" a eu lieu sous la contrainte. N'est-il pas significatif que dans la métropole, où les élections n'étaient pas "surveillées" par l'armée, 400.000 Algériens se soient abstenus de voter ?

117. L'histoire est un éternel recommencement. L'année dernière à pareille époque, on a fait état ici de la prétendue "loi-cadre", afin d'inciter les Nations Unies à l'inaction. Cette année, c'est à un prétendu "référendum" que l'on fait appel, pour permettre d'éluider la véritable solution de la question algérienne. Ces tactiques dilatoires sont extrêmement préjudiciables à la paix en Afrique du Nord et même à la France.

118. L'un des faits les plus inquiétants de la situation en Algérie est que les hostilités ne se limitent plus au territoire algérien, mais s'étendent aux pays voisins. La tragédie de la ville frontalière tunisienne de Sakiet-Sidi-Youssef nous est encore douloureusement présente à l'esprit. Il y a quelques jours, à cette tribune, le représentant de la Libye attirait notre attention [766ème séance] sur la dernière agression française contre le territoire libyen limitrophe de l'Algérie, action qui a causé des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Ces actes de violence sont inexcusables. Mais tant que l'Organisation des Nations Unies se soustraira aux responsabilités qui lui incombent à l'égard de cette question brûlante, comme elle l'a fait ces dernières années, et tant que ce problème ne sera pas résolu conformément aux principes de la justice et de la libre détermination des peuples, l'ombre menaçante d'hostilités de plus en plus dangereuses planera sur tous les pays d'Afrique du Nord.

119. Certains ont proposé de faire de l'Algérie une sorte de terre promise. Mais je dis à ceux que de tels

projets peuvent impressionner que le peuple algérien ne se contentera jamais exclusivement de pain. Il continuera à se battre pour sa dignité et pour sa liberté.

120. Si nous nous déplaçons vers l'est du monde arabe, vers la Jordanie et le Liban, nous constatons que deux contingents importants de troupes étrangères s'y trouvent encore. Leur présence est une source de grand danger pour toute la région; c'est aussi une cause grave d'insécurité et d'agitation. Le point essentiel de la résolution du 21 août 1958, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale lors de sa troisième session extraordinaire d'urgence [*résolution 1237 (ES-III)*], était le retrait des troupes étrangères. Le Secrétaire général s'est rendu spécialement dans la région pour que cet objectif soit plus facilement atteint. Nous sommes certains que les rapports qu'il a établis et les consultations qu'il a eues seront des plus précieux; ses efforts inlassables en faveur de la paix mondiale méritent notre reconnaissance.

121. Nous avons étudié avec soin le rapport du Secrétaire général et nous y notons qu'il tient "à remercier les gouvernements de la région d'avoir discuté sans réserve et en toute franchise les problèmes difficiles et délicats qui se posent". [*A/3934, par. 20.*] Il est dit aussi dans ce rapport que le Gouvernement libanais et le Gouvernement de la République arabe unie se sont engagés à "accorder toutes les facilités nécessaires en vue de la création d'un organe des Nations Unies en Jordanie, y compris des bureaux de liaison à Beyrouth et à Damas". [*Ibid., par. 30.*] Dans son rapport, le Secrétaire général signale également "des contacts encourageants au sujet de la fourniture de pétrole à la Jordanie à travers la région syrienne ainsi qu'au sujet de la fourniture de pétrole irakien sur une base commerciale". [*Ibid., par. 22.*]

122. Nous constatons donc que les pays arabes, auteurs de la résolution du 21 août 1958, sont résolus à en appliquer les dispositions. Avec le temps, qui amènera une détente dans la région, et à condition qu'il n'y ait pas d'ingérence étrangère, les pays arabes aplaniront aisément leurs divergences de vues, et vivront conformément à l'esprit du Pacte de la Ligue des États arabes et de la Charte des Nations Unies.

123. Mais, quant au point essentiel de la résolution — le retrait de toutes les troupes étrangères se trouvant en Jordanie et au Liban — le rapport du Secrétaire général ne fait état d'aucun engagement liant les deux puissances qui ont envoyé des troupes dans ces pays. Dans les deux annexes au rapport, nous ne trouvons qu'un engagement de la part des États-Unis et du Royaume-Uni de retirer leurs troupes, engagement assorti d'une réserve libellée comme suit: "à condition que la sécurité internationale en ce qui concerne le Liban continue de s'améliorer" [*ibid., annexe I, par. 2*] et "sous réserve de progrès satisfaisants en Jordanie" [*ibid., annexe II, par. 3*]. Cela signifie, malheureusement, que le retrait des troupes est encore conditionnel et aléatoire. Nous n'entrevoions pas, pour l'instant, de date ferme et définitive pour l'évacuation de ces troupes, dont la présence compromet gravement la paix et la sécurité de notre région.

124. Ayant passé en revue les divers problèmes, liés entre eux, qui mettent en danger d'autres parties du monde arabe, je voudrais maintenant attirer l'attention de l'Assemblée sur la situation explosive que connaît la partie méridionale de la péninsule Arabique et qui,

de toute évidence, est un sujet de vive préoccupation pour ma délégation.

125. Ce n'est un secret pour personne que cette partie de la péninsule Arabique a été longtemps soumise à la domination coloniale, sous couvert de "protectorats". Ces dernières années, cependant, la domination étrangère s'est orientée dans une nouvelle direction caractérisée par une expansion dangereuse. Notre pays a été victime d'attaques incessantes organisées par la puissance colonialiste, qui cherche désespérément à maintenir dans la péninsule une influence surannée. Au cours de certaines de ces attaques, qui constituaient une violation directe de l'intégrité territoriale du Yémen libre, les troupes étrangères se sont avancées jusqu'à 50 milles à l'intérieur de nos frontières, causant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels irréparables.

126. Bien que ces agressions n'aient pas été provoquées, nous avons essayé à maintes reprises, mais en vain, de régler pacifiquement ce différend. Au mois de novembre dernier, le prince héritier du Yémen s'est rendu à Londres, où il a vainement tenté de négocier un règlement pacifique qui mettrait fin à ces effusions de sang inutiles.

127. Nous sommes donc parvenus à la conclusion inévitable que les attaques dirigées contre le territoire yéménite font partie d'un plan préparé de longue main et visant à étendre la domination colonialiste sur toute la partie méridionale de la péninsule Arabique. Dans les provinces occupées du Yémen méridional, mon gouvernement a constaté avec une vive inquiétude une concentration accrue des troupes colonialistes, ce que nous devons qualifier d'agression directe contre le Yémen et considérer comme une menace à la paix de la région.

128. En outre, nous ne pouvons passer sous silence les mesures de répression prises contre nos frères arabes dans d'autres parties de la péninsule qui se trouvent encore sous la domination étrangère. Dans toutes ces régions, la population arabe a été inspirée par la même soif de liberté et de libre détermination qui est la caractéristique dominante de notre époque. Mais chaque fois que les Arabes ont essayé d'exprimer leur aspiration à ces droits fondamentaux de l'homme, et partout où ils l'ont fait, ils se sont heurtés à la force militaire brutale.

129. C'est ainsi que dans la province yéménite de Lahej, les populations arabes et leurs chefs ont énergiquement repoussé le plan d'inspiration colonialiste visant à créer une "fédération" des tribus locales qui vivent dans les provinces occupées du Yémen méridional. Il en est résulté que le sultan du Lahej, qui s'était rendu auparavant en avion à Londres pour protester contre ce plan, n'a pas été autorisé à rentrer dans sa patrie. Le Lahej a été envahi par les forces colonialistes; certains citoyens, dont le Ministre de l'instruction publique, ont été arrêtés sans jugement; d'autres, comme le Président du Conseil législatif, ont dû se réfugier au Yémen. Et quelques jours après l'occupation totale du Lahej, les troupes de cette province demeurées fidèles se sont également réfugiées au Yémen libre.

130. Dans d'autres parties de la région sud-est de la péninsule Arabique, les actes d'agression colonialistes dirigés contre les aspirations nationales de la population arabe se sont aussi fortement accrûs. Le Conseil de sécurité a déjà été saisi de la question des mesures militaires impitoyables prises contre la population de

l'Oman⁸. Il n'a pas encore été mis fin à cette agression, qui prive la population de l'Oman de son droit légitime à disposer d'elle-même.

131. A proximité de l'Oman se trouve l'oasis saoudite de Buraïmi, que les forces britanniques ont occupée en octobre 1955. Il est incontestable que cette oasis fait partie intégrante de l'Arabie Saoudite. Cependant, bien que ce pays ait accepté de régler pacifiquement son différend avec le Royaume-Uni par voie d'arbitrage, aucune solution n'a encore été trouvée.

132. Si nous cherchons les raisons de cette intensification des menées colonialistes répressives dans notre région, la réponse évidente est que l'on a découvert du pétrole à proximité de la côte orientale de la péninsule Arabique. Si le pétrole a été un grand bienfait pour les régions indépendantes de notre patrie, il se révèle comme une calamité pour les Arabes vivant dans les territoires sur lesquels les puissances colonialistes ont des visées. La découverte de gisements a entraîné une réapparition des manœuvres militaires dans l'Oman et à Buraïmi, privant ainsi les populations locales — comme, d'ailleurs, toutes les populations des prétendus

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, 783^{ème} et 784^{ème} séances.*

“protectorats” et “cheikhats” — de leur droit conféré par Dieu à la liberté et à l'indépendance, et les assujettissant à une exploitation impitoyable.

133. La force brutale ne pourra jamais séparer la partie méridionale de la péninsule Arabique du reste de la patrie arabe. Il n'est rien ni personne sur terre qui puisse isoler bien longtemps cette région du courant nationaliste arabe. Les habitants de cette région sont décidés à lutter pour leurs droits inaliénables à la liberté et à la libre détermination. Si la puissance qui occupe actuellement le pays refuse de voir les signes avant-coureurs d'une évolution inévitabile et persiste à recourir à la force, privant la population de son droit conféré par Dieu à la liberté, j'avertis solennellement l'Assemblée que le sud de la péninsule Arabique risque de devenir une nouvelle Algérie.

134. Je viens d'esquisser brièvement l'actif et le passif de la paix mondiale, les nuages noirs et l'atmosphère tendue, ainsi que les faibles rayons d'espoirs qui percent les ténèbres. Efforçons-nous tous de mettre à profit ces lueurs d'espoir, d'élargir leur rayon, d'augmenter leur éclat, afin que la lumière triomphe des ténèbres et que l'humanité connaisse enfin la bénédiction de la paix.

La séance est levée à 12 h. 50.